République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 juin 2019

~~~~

ADMISSION EN NON VALEUR PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DES EXERCICES 2016-2018 DU BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 juin 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

<u>Etaient présents ou</u> <u>représentés :</u> M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, M. Pascal DELIEUZE, M. Bernard GOUZIN, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations:

Mme Maria MENDES CHARLIER à Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Amélie MATEO à Monsieur

Jean-François SOTO, Madame Béatrice FERNANDO à M. Philippe SALASC

Excusés :

Monsieur David CABLAT, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Jean-André AGOSTINI

<u>Absents</u>:

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Monsieur René GARRO, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Luc

BESSODES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum: 24	Présents : 33	Votants : 36	Pour 36
			Contre 0
			Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales organisant la séparation des ordonnateurs et des comptables et prévoyant qu'il appartient à ce dernier, sous le contrôle de l'Etat, de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances,

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 14 dans sa dernière rédaction en vigueur issue de l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, en particulier la procédure relative aux créances irrécouvrables,

VU la délibération n° 1838 du Conseil communautaire en date du 21 janvier 2019, relative au vote du Budget principal 2019.

VU l'état des titres irrécouvrables du budget principal d'un montant total de 1 477,85 € transmis par Monsieur le Trésorier de Gignac le 19/02/19,

CONSIDERANT que ces sommes n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées et qu'il convient de les admettre en non-valeur afin de régulariser la comptabilité de l'EPCI,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'admettre en non-valeur la liste des titres de recettes mentionnés en annexe concernant le budget principal et dont le montant s'élève à 1 477,85€,
- d'autoriser Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant sur l'article 6541 du chapitre 65 « Charges de gestion courante », au titre du budget principal de l'exercice 2019.

Transmission au Représentant de l'Etat	Le Président de la communauté de communes
N° 1977 le 18/06/19	
Publication le 18/06/19	
Notification le	
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE	
Gignac, le 18/06/19	Louis VILLARET
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190617-lmc1111395-DE-1-1	LOUIS VILLANCE I
Le Président de la communauté de communes	
Signé : Louis VILLARET	

3e0ea76988e407eda29eb574029b986155952767531

EDITION HELIOS Présentation en non valeurs arrétée é la date du 19/02/2019 034012 TRES. GIGNAC 25000 - CC VALLEE DE L HERAULT

Exercice 2019

Numéro de la liste 3529520831

36 piéces présentes pour un total de

1477,85

CatégoriesPerso Perso	onne phys onne phys		35 Piéces pour 1 Piéces pour		1 453,85 24,00
CatégoriesAutre	s produits		36 Piéces pour	3.	1 477,85
Motifs de pPours	uite sans		36 Piéces pour		1 477,85
Supé	eur strict rieur ou é! rieur ou é! rieur ou é!		33 Piéces pour 3 Piéces pour 0 Piéces pour 0 Piéces pour		1 078,15 399,70 0,00 0,00
Exercice d	2018 2017 2016	á	20 Piéces pour 13 Piéces pour 3 Piéces pour		652,77 616,28 208,80

Exercice p Référence de laNom du redevable

Montant restan Motif de la présentation

	·
2016 T-288	43,55 Poursuite sans effet
2016 T-663	112,32 Poursuite sans effet
2016 T-306	52,93 Poursuite sans effet
2017 T-514	19,20 Poursuite sans effet
2017 T-483	37,27 Poursuite sans effet
2017 T-613	20,85 Poursuite sans effet
2017 T-715	14,90 Poursuite sans effet
2017 T-610	29,59 Poursuite sans effet
2017 T-510	70,48 Poursuite sans effet
2017 T-717	11,00 Poursuite sans effet
2017 T-18	141,92 Poursuite sans effet
2017 T-718	44,84 Poursuite sans effet
2017 T-719	24,00 Poursuite sans effet
2017 T-612	65,53 Poursuite sans effet
2017 T-302	77,83 Poursuite sans effet
2017 T-27	58,87 Poursuite sans effet
	ε,
2018 T-300	39,29 Poursuite sans effet
2018 T-18	50,25 Poursuite sans effet
2018 T-19	76,94 Poursuite sans effet
2018 T-292	53,55 Poursuite sans effet
2018 T-24	4,42 Poursuite sans effet
2018 T-301	13,10 Poursuite sans effet
2018 T-25	10,95 Poursuite sans effet

3e0ea76988e407eda29eb574029b986155952767531

2018 T-26	
2018 T-28	
2018 T-84	
2018 T-294	
2018 T-295	
2018 T-293	
2018 T-298	
2018 T-30	
2018 T-299	
2018 T-31	
2018 T-82	
2018 T-33	
2018 T-34	

18,20 Poursuite sans effet 35,00 Poursuite sans effet 14,56 Poursuite sans effet 7,50 Poursuite sans effet 24,00 Poursuite sans effet 145,46 Poursuite sans effet 75,85 Poursuite sans effet 10,95 Poursuite sans effet 41,43 Poursuite sans effet 6,25 Poursuite sans effet 6,32 Poursuite sans effet 4,80 Poursuite sans effet

1 477,85